



Fédération des Enseignants de Langue et
Culture d'Occitanie
de l'Éducation Nationale
(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble,
Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux,
Poitiers, Ile de France) et
Clermont-Limoges,
Federacion dels Ensenhaires de
Lenga e Cultura d'Òc

Bulletin n°260

22.05.2008

COMUNICAT - COMMUNIQUÉ

L'Assemblée nationale vote pour l'insertion des langues régionales dans la Constitution

C'est avec une profonde satisfaction que la FELCO a appris le vote survenu aujourd'hui 22 Mai à l'Assemblée nationale, dans le cadre du débat sur la réforme des institutions, et intégrant enfin au texte constitutionnel une mention des langues régionales. Nous n'avons pas à préjuger du résultat final du débat général sur l'ensemble de la réforme proposée, mais le vote quasi unanime d'aujourd'hui est le signe qu'en tout état de cause, la question des langues régionales a été prise en compte.

Il s'agit là d'une revendication déjà ancienne, portée par les grandes associations culturelles occitanes regroupées dans la coordination « **Anem Òc!** », dont la FELCO fait partie, comme par d'autres associations militant pour les autres langues régionales, et soutenue dans le débat public par des représentants de tous les grands partis républicains. Le vote d'aujourd'hui manifeste que ces voix diverses mais concordantes ont été enfin entendues.

La FELCO félicite et remercie tous les élus qui se sont engagés dans cette entreprise, tout en rappelant que quel que soit l'intérêt des proclamations de principe, il reste à leur permettre de trouver leur incarnation dans le monde réel, et que ceci implique la mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires. Nous savons qu'un texte de loi doit être élaboré en prolongement du débat du 7 mai à l'Assemblée et du 13 au Sénat. Le vote d'aujourd'hui vaut bénédiction constitutionnelle pour un tel texte. Il reste à le mettre en forme, par un travail sérieux de réflexion et de consultation des associations représentatives des diverses langues concernées.

La FELCO comme association regroupant les professionnels de l'enseignement de l'occitan dans l'Education Nationale, est bien entendu prête à fournir à ceux qui se chargeront de l'élaboration de ce texte tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin. Afin que la reconnaissance officielle, dans le marbre de la Constitution, de l'existence et de la dignité de nos langues soit vraiment **le préambule d'un texte législatif qui leur donnera la place et les moyens nécessaires à leur développement.**

Philippe Martel, président de la F.E.L.C.O.

Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occitanie de l'Education nationale

Contacts de presse: 04 67 66 33 31 - 05 62 71 12 52

mjvb@wanadoo.fr ; xmalby@orange.fr ; creo.mp@free.fr

FELCO n°260- 22.05.08 – "L'Assemblée nationale vote pour l'insertion des langues régionales dans la Constitution"

✉ CRDP allée de la Citadelle 34064 Montpellier Cedex 2 | ☎ 04 67 66 33 31 | ✉ [mail secrétariat mjvb@wanadoo.fr](mailto:mail.secrétariat@mjvb@wanadoo.fr) |